

RÉFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE : LES SYNDICATS DEMANDENT UN SURSIS

Par Benoît Floc'h et Alexandre Lemarié

13 février 2019

Olivier Dussopt devait dévoiler son texte mercredi ; l'exécutif reste ferme sur le calendrier.



Olivier Dussopt, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'action et des comptes publics, le 12 décembre. LUDOVIC MARIN / AFP

Le gouvernement devrait présenter aux partenaires sociaux, mercredi 13 février dans l'après-midi, le projet de loi de réforme de la fonction publique. Un lever de rideau et le début d'un bras de fer. Mardi, huit syndicats sur neuf ont annoncé avoir demandé au premier ministre « *la suspension* » de ce texte.

Alors que le grand débat est loin d'être achevé, les organisations considèrent que le moment est particulièrement mal choisi pour lancer cette réforme. « *Il y a une forme de contradiction à dire : "On lance un grand débat où l'on parlera de la réorganisation de l'Etat et des services publics" et à présenter un projet de loi sur la fonction publique avant le terme de ce débat* », note Jean-Marc Canon, secrétaire général de la CGT fonction publique, premier syndicat du secteur. Sur le fond, « *à l'inverse des suppressions d'emplois et d'un recours accru au contrat*

tels qu'envisagés par le gouvernement », les représentants syndicaux plaident pour des créations d'emplois et « une revalorisation salariale ».

Ce n'est, en effet, pas la voie qu'a choisie le gouvernement. Le projet de loi qu'Olivier Dussopt, secrétaire d'Etat auprès de Gérald Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics, doit présenter mercredi reprend les quatre axes de réforme annoncés en février 2018 et qui ont fait l'objet de longs mois de discussion. *« Les syndicats demandent un report de la réforme, constate-t-on dans l'entourage de M. Dussopt. Ils disent ne pas avoir été concertés alors qu'il y a eu 132 heures de concertation. Donc ce n'est pas un argument valable. Sinon, ils disent que la concertation est stérile. »* Or, *« sur l'amélioration des conditions des contractuels, la réforme reprend les revendications des syndicats ».*

Ferme sur le calendrier

Les quatre chantiers discutés depuis un an sont une remise à plat des instances de dialogue social, le recours accru aux contractuels, des plans de départs volontaires et la rémunération au mérite. Sur ce dernier thème, cependant, le projet de loi pourrait être moins allant qu'annoncé. Le gouvernement semble avoir été sensible aux arguments des syndicats assurant que cette question ne devrait pas être abordée avant la réforme des retraites. Pour ce qui est des plans de départs volontaires, l'exécutif, tout en confirmant régulièrement son objectif de supprimer 120 000 postes sur le quinquennat, préfère mettre l'accent sur l'accompagnement des fonctionnaires souhaitant changer de poste, voire quitter la fonction publique. Le texte prévoit d'autres mesures, comme la création d'un contrat de mission, la fin des régimes dérogatoires sur le temps de travail ou encore un renforcement du contrôle lorsqu'un fonctionnaire revient dans le secteur public après une expérience dans le privé.

Dans ce contexte social tendu, le cabinet du premier ministre, Edouard Philippe, se montre inflexible sur les points essentiels de sa réforme mais tente de déminer. *« L'objectif est d'améliorer le dialogue social, de faire en sorte que le manager public ait plus de moyens pour travailler, et pour travailler mieux, rassure un conseiller. Que les fonctionnaires et leurs représentants n'aient pas peur de cette réforme ! Nous ne sommes pas dans une lubie thatchérienne. Nous ne sommes pas là pour abîmer la fonction publique. La volonté du premier ministre, qui est un fonctionnaire, est de donner les moyens à l'administration de s'adapter, de se moderniser. »*

Si l'exécutif reste ferme sur le calendrier – *« Il n'y a pas de raison de surseoir »* –, il se veut rassurant sur l'élaboration : le texte *« aura vocation à être amendé par les organisations syndicales »*, assure-t-on chez Olivier Dussopt. De même, souligne-t-on chez le premier ministre, *« le grand débat doit amener de nouvelles idées, qui pourront alimenter la réforme de la fonction publique et ce n'est qu'à son terme que le projet de loi sera présenté »*. Malgré les demandes des syndicats, le texte sera soumis au conseil des ministres *« fin mars, début avril »*. L'objectif du président de la République est que la réforme soit adoptée au premier semestre.

En attendant, les syndicats fourbissent leurs armes. La CGT trouve l'argumentaire gouvernemental *« totalement fallacieux »*, soulignant que *« personne ne nous a jamais*

démontré en quoi ces réformes amélioreraient le service public ». L'UNSA assure qu'elle fera des propositions « *jusqu'au bout* » pour essayer de modifier le projet. « *Le problème, c'est de savoir si cela sera à la marge ou sur les questions de fond* », note Luc Farré, secrétaire général de l'UNSA fonction publique. Les organisations devraient se retrouver le 19 février pour envisager d'autres actions. Rien n'est exclu, y compris la grève.

Par Benoît Floc'h et Alexandre Lemarié